



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 20 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 16 juillet 2023, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous la Présidence de Monsieur Alain BARON, 1^{er} adjoint en l'absence de Monsieur le Maire, Bruno MOUYON.

Présents : ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - DANIAU Jean- Louis – HENRI Rosane - LAC Cédric -LAURENT Mélissa - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie - THÉRON Fabrice.

Absents excusés : MARQUIÉ Ghislaine avec procuration à AMARGIER Stéphane
MOUYON Bruno
LECABEC Véronique

Monsieur le Maire, MOUYON Bruno, étant absent, Monsieur BARON, 1^{er} adjoint, assure la Présidence du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22-06-2023
2. INVESTISSEMENT 2023 – urbanisation : validation de projets - choix de prestataires – demandes de subventions
3. INVESTISSEMENT 2023 – amendes de police : validation de projets - choix de prestataires – demandes de subventions
4. FINANCES : décision modificative du budget communal 2023
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 12/15.

1 -VALIDATION DU PV DU conseil municipal du 22-06-2023 : approuvé- 13 voix pour

Procurations de MARQUIÉ Ghislaine à AMARGIER Stéphane

2 – INVESTISSEMENT 2023 : URBANISATION (piétonnier) : point ajourné

Monsieur ARMARGIER Stéphane, 4^{ème} adjoint a sollicité à nouveau le Conseil Départemental 31 suite au dernier conseil municipal.

Il expose les problématiques suivantes concernant le projet :

1/ la voirie actuelle fait 4.50 m de largeur alors que le projet nécessite une voirie de 5 m de largeur. Un élargissement de la voirie (à la charge du CD31) est nécessaire.

2/ il convient de buser le fossé

3/ une double bordure avec un trottoir de 1.40 m de largeur est nécessaire. Cependant, les doubles bordures ne permettent pas de respecter la largeur du trottoir.

Ainsi, la nécessité de respecter une largeur de voirie de 5 m et une largeur de trottoir de 4 m implique un empiètement important sur le talus.

Par conséquent, un nouveau devis est nécessaire.

Autre point concernant la demande de subvention en octobre, il convient de demander l'autorisation de démarrer les travaux en septembre.

Ce point est ainsi ajourné.

3 – INVESTISSEMENT 2023 : AMENDES DE POLICE : approuvé-13 voix pour

Comme abordé lors du précédent conseil en date du 13 juillet 2023 au cours duquel ce point avait été ajourné pour des demandes de devis plus précis, présentation du devis de SIGNAUX GIROD.

Ce devis est approuvé.

Voix pour	13	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à AMARGIER Stéphane

4 - FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL EN INVESTISSEMENT

Ce point est ajourné en raison de l'ajournement du point n°2.

1/ Information travaux : des travaux seront entrepris par le CD31 d'un montant de 160 000 € du 31 juillet au 04 août 2023 entre le giratoire de la RD 813 et la RD 38 allée du château.

2/ Citystade : Des incivilités sont observées de manière récurrente (déchets).

La question qui se pose est la suivante : les poubelles sont-elles en nombre suffisant ?

3/ Information du CCAS : des journées de formation au secourisme sont proposées le 21 et 22 octobre 2023. Des flyers seront distribués.

4/ Orange :

- ✓ Comme évoqué lors du précédent conseil en date du 13 juillet 2023, les tarifs ont été renégociés avec un passage à la fibre pour l'école et la mairie et un nouveau téléphone sera installé à la Salle de Fêtes avec une carte SIM.
- ✓ La commune de Montgaillard-Lauragais est sélectionnée par Orange pour faire partie du 1^{er} lot concernant l'arrêt du cuivre.
Après discussion, l'idée est de ne pas faire partie de ce 1^{er} lot.

5/ Sentiers de randonnées : point évoqué lors du précédent conseil en date du 13 juillet 2023.
Un propriétaire refuse le passage sur sa parcelle de l'itinéraire de promenade.

6/ Cession de biens du domaine privé communal : épareuse (pour pièces), tondeuse (HS) et C15 (moteur en état de fonctionnement et 60 000 km au compteur).

Il convient de fixer un prix et de faire une annonce sur la commune pour des visites.

Le tarif de 800 € est évoqué pour l'épareuse et celui de 200€ pour la tondeuse.

Le tarif du C15 sera à évaluer.

Une délibération sera à prendre pour la vente de ces biens.

La séance est levée à 21h15.

Le 1^{er} adjoint, Alain BARON



Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER



